

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit avril,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 20 avril 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Stéphanie SIMONNEAU), Iréna BARDINET (Pouvoir donné à Valérie MARSAULT), Jacqueline GATTEPAILLE (Pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND) et Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD).

Absents : Jean-Louis CANTET, Gilbert NASARRE et Mathieu POUGNAND.

Secrétaire de séance : Mathieu BERARD

OBJET : Etude de faisabilité pour la réalisation d'une boucle d'eau tempérée géothermique pour l'Espace socio-culturel Lionel Bénier et le Logis des Ourneaux / Choix du bureau d'études (BET) pour réalisation des audits et l'étude de faisabilité

Le Maire expose.

Compte tenu du contexte énergétique, de la hausse du coût des énergies, la commune souhaite réaliser des économies d'énergie par la rénovation énergétique des bâtiments d'une part et par l'augmentation de la part d'énergie renouvelable dans la production de chaleur d'autre part.

Dans ce contexte de transition énergétique, une réflexion s'est engagée autour de l'espace socio culturel Lionel Bénier, sis 265 Grand'rue, compte tenu notamment de l'ancienneté de sa chaudière au gaz ainsi que l'ancien bureau de Poste situé à proximité, actuellement alimenté par une ancienne chaudière fioul.

La commune a tout d'abord sollicité du CRER (Centre régional des Energies Renouvelables – 79260 La Crèche) la réalisation d'une étude d'opportunité pour l'installation d'un chauffage par géothermie sur ces deux bâtiments.

Compte tenu du rapport du CRER rendu le 02/12/2022, une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) a été confiée au CRER en janvier 2023 pour la réalisation d'un dossier de consultation de bureaux d'études spécialisés pour l'installation d'une boucle d'eau tempérée géothermique pour l'Espace socio-culturel, auquel s'est finalement ajouté le logis des Ourneaux, bâti communal situé 67 rue de la Poste et destiné à une évolution importante dans le cadre de l'étude globale en cours « Echiré 2040 » portant sur l'évolution du patrimoine immobilier, des espaces publics et paysagers de centre-bourg.

La consultation des bureaux d'études a été engagée le 8 février 2023, pour la passation d'un marché comprenant :

Une tranche ferme décomposée comme suit :

- réalisation des audits énergétiques des bâtiments inclus dans le périmètre et identification des travaux de rénovation énergétiques et des besoins (après travaux) à produire ;
- réalisation de l'étude de faisabilité selon le cahier des charges ADEME (hors test de réponse thermique ou de puisage).

Une tranche conditionnelle décomposée comme suit :

- assistance à la sélection du foreur ;
- réalisation du test de réponse thermique ou puisage/réinjection + analyse des résultats et validation du gisement selon les besoins de l'opération.

Trois entreprises ont été consultées et deux offres, déclarées conformes, ont été reçues dans le délai imparti.

A l'issue de la 1^{ère} analyse des offres, une négociation a été engagée avec les 2 candidats conformément au règlement de la consultation.

Suite à l'analyse finale des offres, il est demandé au Conseil Municipal :

- de retenir comme offre jugée économiquement la plus avantageuse, l'offre du groupement constitué de la SARL CEBI - BET Fluides (mandataire du groupement) 79200 Parthenay et d'HYGEO Eau et Environnement - BET Hydrogéologue (cotraitant) 86550 Mignaloux-Beauvoir, pour un montant global de 33 151,00 € HT soit 39 781,20 € TTC, dont :

- tranche ferme (audits énergétiques et étude de faisabilité) pour 10 911,00 € HT soit 13 093,20 € TTC,
- tranche conditionnelle (sélection du foreur et réalisation test réponse thermique ou essais puisage) pour 22 240,00 € HT soit 26 688,00 € TTC ;

- d'autoriser le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant et toutes les pièces du marché de l'attributaire désigné pour les montants indiqués ci-dessus.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 28 avril 2023

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Le secrétaire de séance,
Mathieu BERARD

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : 04 MAI 2023
Notifié ou publié le : 04 MAI 2023